

FACILITER LES DEMARCHES DES CITOYENS

La réorganisation des services d'accueil de la préfecture



Chaque jour, la préfecture accueille environ 1600 personnes. L'organisation physique et la gestion informatisée des flux doivent être associées à une signalétique efficace à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. Ainsi, il a été installé un panneau à message variable à l'entrée du bâtiment ainsi que 2 dans le hall d'accueil pour la parfaite information des usagers. Ce sont des points d'appui très utiles, notamment pour préciser les horaires d'accueil et les démarches.

Le portail internet de l'Etat dans le Val-de-Marne

Le portail internet de l'Etat dans le Val-de-Marne, mis en ligne en juillet 2011, est un moyen supplémentaire d'information du public. Par ce biais, l'utilisateur a la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne, de télécharger des formulaires administratifs, de s'informer sur ses droits et d'obtenir des renseignements sur la vie du département. Ce portail est renseigné par l'ensemble des services de l'Etat.



Le développement des téléprocédures

La déclaration de revenus



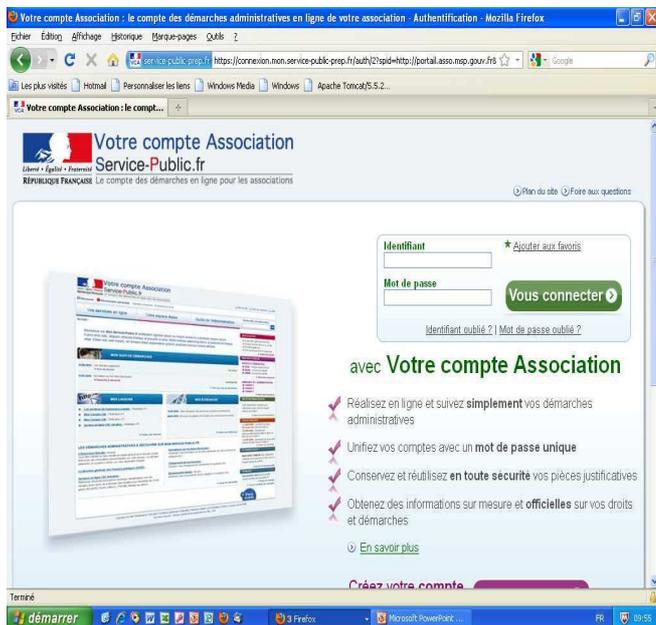
Le développement des téléprocédures fiscales permet d'offrir aux usagers un nouveau moyen d'entrer en contact avec l'administration fiscale et de faciliter leurs démarches déclaratives et de paiement.

S'agissant de la fiscalité des particuliers, la souscription de la déclaration des revenus en ligne connaît un succès grandissant. En 2011 dans le Val-de-Marne, ce sont plus de **284 400 télédéclarations** qui ont été souscrites via internet, soit une progression de plus de 13 % par rapport à 2010. Au total, plus de 37 % des déclarations d'impôt sur le revenu souscrites en 2011 ont été télédéclarées.

S'agissant de la fiscalité des professionnels, l'offre de services en ligne s'est également enrichie. Les usagers peuvent désormais déposer en ligne leurs demandes de remboursement de crédits de TVA ou encore obtenir leurs attestations fiscales lorsqu'ils ont été retenus pour un marché public. En outre, pour accompagner les abaissements du seuil de recours obligatoire aux téléprocédures intervenus en octobre 2010 et 2011, le service de déclaration de TVA en ligne sur le portail fiscal "www.impots.gouv.fr" a été simplifié en 2011.

Enfin, les télépaiements des impôts des particuliers et des professionnels augmentent régulièrement. Ainsi, par exemple, plus de 75 % de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires ont été recouvrés par télépaiement en 2011.

La déclaration des associations



Les préfetures et sous-préfetures sont, de par la loi, les interlocuteurs institutionnels des associations. Elles en reçoivent régulièrement les demandes de création, de modification ou de dissolution.

En 2011, ont été enregistrées :

- 1108 créations
- 1856 modifications
- 155 dissolutions.

Jusqu'à présent, les personnes intéressées devaient systématiquement se déplacer ou écrire. Aujourd'hui, avec la toute récente mise en place du projet **e-crédation**, elles peuvent effectuer leur démarche de création d'association par internet, en envoyant leur dossier sous forme numérique.

Cette nouveauté va aussi réduire les dépenses d'impression et les frais postaux.

5 formulaires CERFA sont mis à disposition du public sur le portail « associations » du site « service-public.fr » accessible depuis le portail des services de l'Etat dans le Val-de-Marne.

A mi-mai 2012, 83 associations ont été télédéclarées.

Le projet de mise en œuvre du permis de conduire européen (projet FAETON)

Afin de répondre à la troisième directive européenne sur le permis de conduire renforçant l'harmonisation des règles applicables en la matière, le système national des permis de conduire sera profondément remanié. Le projet, baptisé FAETON, s'organise en 3 objectifs majeurs :

- la lutte contre la fraude (format carte bancaire plastifiée-durée de validité de 15 ans-échange d'information au niveau européen)
- la garantie de la libre circulation
- l'amélioration de la sécurité routière (nouvelle catégorie: conduite de cyclo dont la vitesse est supérieure à 25 Km/H)

Les principales attentes :

- la sécurisation du titre ;
- une amélioration du service aux usagers
- une efficacité accrue dans la gestion des droits à conduire.

Ce projet doit être mis en service en janvier 2013.



civique mai 2011

L'harmonisation des procédures de gestion des crédits de l'Etat



L'année 2011 a été l'année de généralisation du logiciel de gestion financière de l'Etat Chorus dans la sphère de la dépense publique. Pour le Val-de-Marne, cette généralisation s'est traduite, au sein de la DDFIP de Créteil par une extension du périmètre d'assignation des dépenses. Ainsi en 2011, les services de la dépense concernés ont procédé au **contrôle et au règlement de 3,3 Milliards d'euros** (chiffre intégrant les versements mensuels aux collectivités locales). Par ailleurs, l'un des premiers services facturiers en administration déconcentrée de l'Etat a été mis en place au sein de la DDFIP de Créteil pour assurer le paiement des dépenses des DDFIP de l'Île de France hors Paris.

L'installation des nouveaux services de l'Etat

Rappel des coordonnées des nouveaux services :

■ La Direction Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale (DDICS)
11, rue Olof Palme à Créteil immeuble « Le Pythagore »
☎ : 01-45-17-09-25

■ La Direction Départementale Interministérielle de la Protection des Populations (DDIPP)
3 bis rue des Archives à Créteil et 12 rue du séminaire à Rungis
☎ : 01-45-13-92-30 (Créteil) -01-45-60-60-00 (Rungis)

■ L' Unité Territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (UT-DRIEA)
12-14 rue des Archives à Créteil ☎ : 01-49-80-21-00

■ L'Unité Territoriale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (UT-DRIHL)
12-14 rue des Archives à Créteil ☎ : 01-49-80-21-00

■ L' Unité Territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l' énergie (UT-DRIEE)
12-14 rue des Archives à Créteil ☎ : 01-49-80-26-40

■ Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (UT-STAP)
Château de Vincennes, avenue de Paris à Vincennes ☎ : 01-43-65-25-34

■ L'unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT-DIRECCTE) restera dans l'immeuble Le Pascal avenue du Général de Gaulle à Créteil
☎ : 01-49-56-28-23

Des travaux, de mise aux normes des ascenseurs et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite seront réalisés.

■ La Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT-ARS), installée jusqu'alors dans des locaux appartenant au Conseil Général, 38-40 rue Saint Simon à Créteil, s'installera dès la mi-septembre 2012 dans de nouveaux locaux entièrement rénovés situés à Europarc 25, chemin des bassins à Créteil
☎ : 01-49-81-86-04.



1^{er} février 2012 inauguration de la DDICS et de la DDIPP



Le 2 décembre 1971 était inauguré le bâtiment de la préfecture du Val-de-Marne.

Le 2 décembre 2011, M. Pierre Dartout, Préfet du Val de Marne, avait convié les préfets ayant exercé depuis la création du département en 1964 au vernissage de l'exposition « le bâtiment de la préfecture fête ses 40 ans » qui se tenait dans le hall de la préfecture à Créteil.

Parmi eux étaient présents le premier préfet du département, M. Paul Camous, et celui ayant inauguré l'édifice, M. Lucien Lanier. Les 10 préfets rassemblés à cette occasion ainsi que le premier Président du Conseil Général, M. Gaston VIENS et M. Christian FAVIER, Président actuel, ont procédé à l'inauguration de l'exposition qui retraçait les grands moments de la construction du « paquebot ».